



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

**AVIS N° 2/2019
du 7 janvier 2019**

**du Conseil d'administration
de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel
relatif à la demande de l'a.s.b.l. Luxembourg Movie Production
visant l'octroi d'une concession pour le service de télévision
luxembourgeois par câble *Kanal 3***

Par courrier du 20 décembre 2018, le Service des médias et des communications a demandé un avis de la part de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel par rapport à la demande de l'a.s.b.l. Luxembourg Movie Production visant l'octroi d'une concession pour le service de télévision luxembourgeois par câble *Kanal 3*.

Après analyse du dossier, l'Autorité n'a pas d'objections à formuler.

Ainsi fait et délibéré lors de la réunion de l'Autorité du 7 janvier 2019, où étaient présents :

Thierry Hoscheit, président
Valérie Dupong, membre
Claude Wolf, membre
Jeannot Clement, membre
Luc Weitzel, membre

Pour expédition conforme.

Thierry Hoscheit
Président